

L'honorable M. DANDURAND: Quel est votre but? L'honorable sénateur propose-t-il l'ajournement du débat jusqu'à la prochaine session?

L'honorable M. TURRIFF: Oui, ce serait une très bonne solution.

L'honorable M. DANDURAND: Ou jusqu'à demain?

L'honorable M. TURRIFF: J'y consens.

L'honorable M. DANIEL: Honorables messieurs, je n'ai pas entendu très clairement la motion de mon honorable ami d'Assiniboia (l'honorable M. Turriff), mais à titre de président du comité de régie interne, je crois que l'on devrait me permettre de dire un mot ou deux. Le comité de régie interne, comme vous le savez, est un des comités permanents de cette Chambre, et il se compose d'un nombre considérable de sénateurs. Il comprend 25 membres, et toutes les opinions de cette Chambre y sont représentées. Je dois dire que le rapport présenté par mon honorable ami du Nouveau-Brunswick (l'honorable M. Poirier) m'a bien surpris car je croyais que tout ce qui avait trait à la régie interne de cette Chambre devait d'abord être soumis au comité de régie interne qui a justement été institué pour s'occuper de ces questions.

Ce fut aussi une surprise pour moi d'apprendre par ce rapport qu'il existait quelque mécontentement au sujet de la manière dont la traduction des débats de cette Chambre, et ainsi de suite, était faite. Vous vous rappellerez que l'an dernier, nous avons nommé dans notre personnel, avec un salaire de \$4,000 par année, un monsieur qui avait traduit, en vertu de contrats, les débats de cette Chambre. Il devait faire la traduction qui avait été faite auparavant par deux hommes, dont le travail n'avait pas toujours été très satisfaisant, et qui recevaient des salaires formant un total de \$5,000 par année. En nommant ce monsieur dans notre personnel, nous économisions réellement la somme de \$1,000 par année. Il me semble plutôt étrange qu'un autre comité vienne maintenant nous présenter un rapport établi sur des bases absolument différentes, sans avoir au préalable, consulté le Greffier du Sénat pour savoir s'il avait reçu des plaintes. Il va sans dire que si le travail, dans quelque service du Sénat, ne donnait pas satisfaction, le Greffier du Sénat le saurait. Il est le sous-ministre de cette division; tous les différents services sont sous sa direction, et toute plainte devrait d'abord être portée devant lui, pour qu'il puisse faire une enquête sur la question avant qu'elle soit soumise à cette Chambre.

Dans les circonstances, parlant à titre de président du comité de régie interne, je dois déclarer qu'il n'est pas à propos d'adopter ce rapport. Je crois qu'il vaudrait bien mieux envoyer le rapport au comité de régie interne, si vous le désirez, avec mission de s'entendre avec le Greffier du Sénat et d'adopter la ligne de conduite que la sagesse des membres qui le compose lui indiquera comme la meilleure. Il me fait réellement peine de ne pouvoir voter pour la recommandation que vient de présenter mon honorable ami. Le comité qu'il représente se compose de neuf membres, dont six sont Canadiens français, et, naturellement, ils connaissent mieux que moi le travail de traduction. Je le répète, il me ferait bien plaisir de pouvoir appuyer la recommandation du comité, mais je crois que le Sénat a été saisi de cette question un peu trop par surprise, sans que soit donnée au Greffier du Sénat, ou au comité de régie interne, la chance de l'étudier. Pour ces raisons, je crois qu'il vaut mieux retarder l'adoption du rapport pour donner la chance d'étudier la question durant l'intersession, et, à la prochaine session du Parlement, nous ferons les changements qui seront considérés nécessaires.

L'honorable M. McCOIG: Honorables messieurs, j'approuve entièrement ce que vient de dire mon honorable ami. Je crois que cette question pourrait très bien se régler après avoir été l'objet d'une enquête de la part du comité de régie interne dont je suis l'un des membres. Je crois que nous ne devrions pas trop nous hâter. S'il y a plainte, nous devrions en rechercher les causes et en faire un complet examen. Je serais très heureux d'appuyer l'amendement de l'honorable représentant d'Assiniboia demandant le renvoi de cette question à la prochaine session; nous pourrions alors demander aux fonctionnaires du Sénat de comparaître devant nous et nous pourrions profiter de leurs conseils.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, quand cette question fut mise sur le tapis, l'autre jour, on proposa une motion pour envoyer le rapport du comité des débats et des comptes rendus au comité de régie interne. A ce temps-là, je me suis demandé s'il était bien convenable de faire reviser le rapport d'un comité par un autre comité. J'étais sous l'impression que si telle était la décision de la Chambre, elle indiquerait que le comité de régie interne doit être considéré comme le comité des finances qui a la haute main sur la partie ayant trait aux finances dans les rapports des autres comités.

Je ne suis pas prêt à admettre que le comité des débats devrait être privé de son initiative